



Mairie de Radenac

Téléphone : 02 97 22 43 19 - mairie.radenac@wanadoo.fr - Site internet : radenac.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h



Opération argent de poche



Ball-trap A.C.C.A.



Point presse avec Orange

Un certain rythme de vie semble revenir à la normale.

Le conseil municipal et les commissions ont commencé à se réunir. La cour de l'école résonne de nouveau des cris des enfants. Les associations se réunissent pour envisager l'avenir. Chacun s'adapte à la pandémie qui ne nous a pas encore quittés et la responsabilité de tous, dans nos actes quotidiens, reste encore indispensable.

Pendant ce temps-là des travaux se sont poursuivis. La montée en débit sur le secteur sud de la commune s'est concrétisée. Elle était très attendue par les usagers de la Bottine, Cassac ... Ces outils sont indispensables pour la vie de nos territoires ruraux. Ils favoriseront une ruralité choisie que laisse entrevoir la période post-COVID.

Pendant ce temps-là les derniers freins qui bloquaient le projet de ferme solaire se sont également débloqués. Prochainement là aussi les travaux vont commencer. Depuis longtemps nous sommes convaincus de la nécessité de la transition énergétique. Nous sommes heureux que la persévérance sur ce dossier puisse enfin permettre sa concrétisation.

Pendant ce temps-là Pontivy communauté a décidé de confier la présidence de sa collectivité au maire d'une "petite commune". C'est l'expression d'un gage de reconnaissance de tout le territoire qui la compose. Avec beaucoup d'honneur, d'enthousiasme et d'humilité j'ai accepté cette charge sans oublier mes obligations radenacoises ...

Alors vive Radenac et bonne lecture !

Bernard Le Breton

SOMMAIRE

Le mot du maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2-5
Etat civil	Page 5
Urbanisme – Travaux	Pages 6-7
Informations communales	Pages 8-9
Informations générales	Pages 10
Pontivy Communauté	Pages 11-12
Ecole Saint-Louis	Pages 13-15
Associations	Pages 16-20

CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations du 15 septembre

Date de la convocation
09/09/2020
Date d'affichage
09/09/2020
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 12
Votants :

L'an 2020, le 15 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, M. LE CALLONNEC Stéphane
Absents ayant donné procuration : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine, Mme MOUELO Valérie à Mme NOGUES Christelle
Absent : M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Objet de la délibération : Marchés d'Assurances (Délib. 2020/09/01)

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la consultation, effectuée sous la forme d'une procédure adaptée, relative au marché de mise en concurrence des contrats d'assurance et précise que la consultation s'est déroulée du 22 avril 2020 au 29 mai 2020 et porte sur 5 lots à savoir : Assurance des dommages aux biens, Assurance des responsabilités, Assurance des véhicules, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, Assurance des prestations statutaires.

Il est précisé que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 septembre 2020 en présence de madame BOUF LE PIVERT du Cabinet ARIMA Consultants et Associés.

Il est proposé de retenir :

LOT	DEFINITION	ATTRIBUTION	CARACTERISTIQUES	MONTANT TTC
1	Dommage aux biens	SMACL	Formule de base	2 787.86 €
2	Responsabilités	SMACL	Formule de base	980.04 €
3	Véhicules	GROUPAMA	Formule de base + bris de machine	1 268.71 €
4	Protection fonctionnelle	SMACL	Formule de base	59.96 €
5	Prestations statutaires	GROUPAMA	Formule de base + IRCANTEC avec charges	9 303.99 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales (Délib. 2020/09/02)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 27 juillet 2020, monsieur le Ministre de l'Intérieur précise que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle calculée sur le point d'indice des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales qui est fixé à **120.97 €** pour 2020.

Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur (Délib. 2020/09/03)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Objet de la délibération : Demande de subventions : Travaux voiries 2021 (Délib. 2020/09/04)

Le montant de l'enveloppe pour le programme 2021 des travaux de voiries est fixé à **40 000 € H.T.** Les voiries retenues seront arrêtées par la commission compétente.

Les subventions seront sollicitées auprès du conseil départemental au titre du PDIC et de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Objet de la délibération : Vente de terrains : Rue du Moulin à vent (Délib. 2020/09/06)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un permis de construire a été accordé le 10 septembre 2020 à la SCI du Moulin représentée par monsieur Yann CHASLES pour la réalisation d'un entrepôt dans la rue du Moulin à Vent.

Il est proposé de fixer le prix des terrains cadastrés ZB 199 et 200 et respectivement d'une superficie de 1 969 m² et 1 000 M².

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix à **6,00 € le m²** et accepte de vendre à la SCI du Moulin représentée par M. Yann CHASLES le terrain cadastré **ZB 200** d'une superficie de **1 000 m²** au prix global de **6 000.00 €**.

Objet de la délibération : PLU MORÉAC (Délib. 2020/09/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de MORÉAC a décidé de la modification n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme et que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Cette modification de droit commun porte sur :

- la fermeture du reliquat de la zone 1Aub "Bodivo",
- la rectification d'une erreur matérielle,
- l'ouverture de la zone 2AUB "Le Guernic",
- La levée d'un emplacement réservé.

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière à la modification n° 4 du Plan Local d'urbanisme de la commune de MORÉAC.

Objet de la délibération : Commission communale d'action sociale (Délib. 2020/09/08)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le centre communal d'action sociale a été dissous le 1er janvier 2017 et précise que par délibération n° 2020/05/04b du 28 mai 2020 ont été désignées mesdames Claudine GICQUEL, Michèle MILETTO, Julie LE GARREC et Valérie MOUELO membres du conseil municipal.

Il est proposé de s'inspirer de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles pour la création de la commission communale d'action sociale.

Le conseil municipal :

- fixe les membres de la commission communale d'action sociale à savoir :
 - Membres du conseil municipal : mesdames Claudine GICQUEL, Michèle MILETTO, Julie LE GARREC et Valérie MOUELO ;
 - Membres nommés par le Maire : mesdames Marie-Paule MORICE, Geneviève ALLAIN, Colette GREUGNY, messieurs Kléber LE NORMAND et M. Claude LE JOSSEC ;
- précise que cette commission est constituée pour la durée du mandat.

Objet de la délibération : Désignation de délégués à la commission communale des impôts directs (Délib. 2020/09/09)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier en date du 02 juin 2020 du Directeur des services fiscaux relatif à la nomination de commissaires à la commission communale des impôts directs.

Une liste de 24 noms (12 titulaires ainsi que 12 suppléants) doit être dressée par le Conseil Municipal dont 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par les services fiscaux.

Il est précisé que le Maire ou son adjoint délégué assure la présidence de cette commission.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal soumet la liste suivante :

- 12 titulaires : M. Jean-Yves LE TARNEC, M. Christophe LE DOUARIN, M. David GICQUEL, M. Bernard GICQUEL, Mme Nicole BOULLÉ, M. Gérard MILETTO, M. Michel JAFFRÉ, M. Jean-Claude GREUGNY, M. Sébastien ROBIC (extérieur de la Commune), M. Jérôme ALLAIN, M. Kléber LE NORMAND et M. Claude LE JOSSEC.

- 12 suppléants: M. Alain PASCO, M. Marcel LORENT, M. Alain LE MAY, M. Joseph-Michel COBIGO, M. Gilbert LÉCUYER. Mme Marie-Paule MORICE, M. Patrice CADIO, M. Gwénael LECUYER, M. Cyrille MAHIEUX, M. Christophe RENAUD, Mme Catherine MARQUET et Mme Geneviève ALLAIN.

Objet de la délibération : Commission de contrôle des listes électorales (Délib. 2020/09/10)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique que suite au renouvellement des conseillers municipaux il appartient de nommer les membres de cette commission.

Cette commission sera composée de 3 membres :

. 1 conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau

. 1 Délégué de l'administration désigné par le Préfet

- 1 Délégué du Tribunal de Grande Instance

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Michèle MILETTO	Mme Christelle NOGUES

A titre indicatif, Il est proposé :

- M. Alain LE MAY (Titulaire) et Mme Sylvie SAVATTE (Suppléant) au titre de délégué de l'Administration

- M. Jérôme ALLAIN (Titulaire) et M. Claude LE JOSSEC (suppléant) au titre de délégué du TGI.

Objet de la délibération : Régie transports scolaires et photocopies (Délib. 2020/09/11)

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 10 août 1995 et du 13 avril 2001, instituant les régies de recettes pour le transport scolaire communal et les photocopies ;

Vu la délibération du 29 janvier 2003 décidant le regroupement des deux régies ;

Considérant que le seuil de recouvrement par la trésorerie est de 15 € ;

Il est proposé de modifier la régie transports scolaires et photocopie (identifiée 20502 en trésorerie) pour permettre l'encaissement des montants inférieurs à 15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la modification de la régie pour permettre l'encaissement des montants inférieurs à 15 €.

INFORMATIONS

V – VENTE PAR ADJUDICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09 décembre 2019 relative à l'acquisition de la maison d'habitation située au 14 rue Anne de Bretagne. Il précise que la vente par adjudication est prévue le 22 septembre 2020 à 10 H00 AU Tribunal Judiciaire de Vannes.

Le conseil communal prend acte que des particuliers étaient intéressés par l'achat de cette habitation et décide de ne pas donner suite à cette acquisition.

XII - DIVERS

*** LOGEMENT COMMUNAL**

Madame Mourdati ANDHUM va quitter le logement du 12 rue Anne de Bretagne.

*** PERSONNEL**

Par courrier du 18/08/2020, madame Francine LE GODIVES informe la collectivité qu'elle cessera son activité d'aide à la cantine, pour raison personnelle, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Une réflexion est lancée sur la possibilité de palier en interne à son remplacement.

*** VENTE DE MATERIEL**

Il est proposé de mettre en vente les 7 anciennes tables de la cantine ainsi que les 25 tabourets (prix à définir).

*** ACTIVITÉ**

La SARL Les Encas de l'Ouest représentée par monsieur PERRIMOND a commencé son activité depuis le 1^{ER} août 2020.

* SÉCURITÉ

Les devis de remplacement d'un système d'éclairage de sécurité permettant d'indiquer les cheminements d'évacuation pour le domicile partagé et la salle Saint-Fiacre sont validés. Le coût de ces équipements est respectivement de 895.20 € TTC et 940.80 € TTC.

* LOCAL DES CHASSEURS

Un point est fait sur les travaux d'un carport qu'envisagent de réaliser l'association des chasseurs au Bois de Lambilly.

* ARGENT DE POCHE

Reconduction de l'opération « argent de poche » pour la Toussaint. Les travaux envisagés sont notamment la peinture de la main-courante aux terrains de sports.

* REMERCIEMENTS

Un courrier de remerciement a été adressé par l'équipe du Domicile partagé Alexis LOUER et l'A.D.M.R. pour le soutien lors de la pandémie.

* MATINEE CITOYENNE

Il est proposé de retenir le samedi 24 octobre pour faire appel aux bonnes volontés pour le nettoyage et l'embellissement du cimetière.

* ENTRETIEN DIVERS

Il est également proposé d'organiser une opération d'entretien dans le bois de Lambilly.

* ENTRETIEN HAIE

Bretagne Sud Habitat interviendra dans le courant du dernier trimestre 2020 pour des travaux de taille de haie notamment dans la rue de la Fontaine.

* SITE INTERNET

Il est proposé qu'une rencontre soit organisée avec la société AXES et SITES de Ploërmel qui gère la maintenance du site internet avec messieurs Philippe ALLAIN et Hervé BREDOLESE.

* PLAN D'EAU

Des aménagements sont à prévoir au plan d'eau et notamment la création de parkings donnant dans la rue Anne de Bretagne.

* ELECTRICITE

Monsieur Stéphane LE CALLONNEC soulève le problème de coupure d'électricité la semaine dernière sans en avertir les personnes concernées (notamment les agriculteurs).

* NUMEROTATION

Les numéros des différentes maisons dans les hameaux seront à distribuer très rapidement car le recensement se déroulera en 2021 sur la commune et la mise en place de la numérotation facilitera grandement la tâche des agents recenseurs.

* CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 22 octobre 2020 à 20H00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

ETAT CIVIL

Naissances

2 naissances dont les parents n'ont pas souhaité la publication.

Mariage

Le 29 août : Maëlle LE MESTRE et Yves MOLLA, Kerentrech.

Décès

Le 16 septembre à RADENAC, Nathalie ABBOU épouse PERRIMOND, 52 ans, 5, résidence du Tertre.

Avis de mention de décès

Le 18 août à Saint-Michel (Charente), Reine JEHANNEUF, née à La Bottine le 3 mars 1922.

Le 2 septembre à Saint-Aubin-Les-Elbeuf (Seine-Maritime), Marie MAHIEUX née à la Bottine le 18 août 1934.

Le 21 septembre à Josselin, Germaine TANGUY née à Kerdéhel le 21 septembre 1920.

Le 3 octobre à Pluméliau-Bieuzy, Benoit PÉPION né à Cassac le 27 janvier 1934.

Le 3 octobre à Louveciennes (Yvelines), Simone LE BRETON née à Nespy le 12 novembre 1931

URBANISME

DÉPÔT de permis de construire

SCI du moulin, 4, rue du moulin à vent : bâtiment d'activités (accordé le 10/09/2020).

DÉPÔT de déclarations préalables

M. Vincent DELAPORTE, 6, Drénidan : modification de façade (accordé le 18/08/2020).

M. Mme Bernard HOELLARD, 1, rue des lavandières : véranda (accordé le 05/09/2020).

TRAVAUX

Au Bois de Lambilly, l'entreprise Anthony LE BLAY a décaissé le terrain et le chemin d'accès en prévision des travaux de l'A.C.C.A. (réalisation d'un carport).

VOIRIE

Les travaux de voirie sont presque terminés.

Reste impasse de la route des Pradigots et allée accès au stade de Lambilly.

POSE DE PAVÉS

Gérard et Stéphane ont posé des pavés derrière l'église.



CIMETIÈRE

La fontaine du cimetière est opérationnelle.

A NOTER

Une matinée citoyenne est prévue le samedi 24 octobre afin d'aider au nettoyage et à l'embellissement du cimetière.

Pour la Toussaint, le nettoyage des tombes devra être terminé pour le 28 octobre.

OPÉRATION ARGENT DE POCHE



Durant l'été, 5 jeunes : Ilana, Sarah, Mewen, Duncan et Brayann sont venus s'initier au monde du travail : réfection du mur du presbytère, désherbage du cimetière, peinture de la buvette du terrain de foot...

L'opération est reconduite à la Toussaint : les jeunes de 16 ans à 18 ans intéressés doivent retirer un dossier à la mairie.



DÉBIT INTERNET AMÉLIORÉ

Mal en point depuis des années, le réseau des communications de la Bottine et de ses environs est désormais pleinement opérationnel.

Cette importante et indispensable actualisation de l'équipement, dans l'armoire de la Bottine, permet aux usagers concernés de profiter confortablement de l'internet.

Le débit internet ADSL est désormais stable. Il n'y a plus de baisse de vitesse rendant poussif le replay d'une émission TV et pénible l'usage du net.

En fonction du fournisseur d'accès internet, les habitations dans un rayon d'environ 1 km, autour de l'armoire, peuvent profiter d'un autre protocole de communication internet : le VDSL2.

Outre un débit internet très nettement supérieur à l'ADSL, il n'y a plus besoin de parabole pour recevoir les chaînes télévisées. Les émissions regardées en replay sont lues sans temps de téléchargement, la lecture est immédiate.

Le passage au VDSL2 peut nécessiter, généralement sans frais, le changement de la box et du décodeur TV.

Contactez votre fournisseur d'accès, pour avoir les informations concernant les conditions et votre éligibilité au VDSL2.

Arbustes gênants... arbustes élagués.

A l'entrée de la Bottine, des arbustes gênants la visibilité des automobilistes sortants de Bodnay ont été signalés. Les agents municipaux ont écarté tous les risques liés à cette situation en élaguant les arbustes en question.



Les propriétaires doivent veiller à l'élagage des arbres et haies en bordure du domaine public. Ceux-ci constituent une gêne pour la circulation routière ou peuvent provoquer une défaillance des réseaux téléphoniques ou électriques, susceptibles d'occasionner des microcoupures ou d'éventuels dommages. Afin d'assurer la sécurité, il vous est demandé de procéder ou faire procéder à l'élagage des arbres et haies situées en bordure de votre propriété et dépassant le domaine public de la commune.

Les articles L 2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient que les branches des arbres doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité ainsi que la conservation de la voie.

Danger : transports scolaires, engins agricole, camions...

INFORMATIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES

Le 9 juillet, les membres de la commission scolaire se sont réunis avec la directrice de l'école, Laëtitia CADOUX pour faire le point sur la garderie périscolaire et l'analyse de l'accueil des enfants sans école.

Un service de transport scolaire communal existe et les enfants sont pris à leur domicile.



CANTINE

Repas élève : 3.25 €

Repas adulte : 5.15 €

A partir du 3^{ème} enfant : 2.55 €

INDICE NATIONAL DES FERMAGES

Extrait de l'arrêté du 16 juillet 2020 constatant l'indice national des fermages

Article 3 : L'indice national des fermages s'établit pour 2020 à 105.53

Article 4 : La variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2019 est de + 0.55 %.

RECENSEMENT MILITAIRE

Ceci est une démarche obligatoire : tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire.

Cette démarche peut être accomplie par le représentant légal.

Se présenter avec la carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Une attestation de recensement sera remise.



Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la **journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)** mais également pour s'inscrire **aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique** (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique).

Elle sera demandée pour **l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans**, que ce soit au collège, au lycée, au LEP ou au lycée agricole.

Suite à cette démarche, le jeune sera convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté. Un certificat de participation lui sera remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

NOUVEAU

M. Fabien PERRIMOND, sous l'enseigne "Les encas de l'Ouest" a ouvert son commerce Place de l'église. Il intervient essentiellement sur les marchés d'Hennebont le jeudi, Ploërmel le vendredi, Josselin le samedi et Pontivy le lundi.

Il sera au magasin, Place de l'église le mardi et le mercredi matin. Il vous proposera des tartes salées, des cakes sucrés et salés, des merveilles (beignets du sud) et autres produits sur commande.

ATELIERS D'ÉQUILIBRE

Les séances d'ateliers d'équilibre commencées en début d'année et interrompues du fait de la COVID 19 ont repris le vendredi 18 septembre, de 11 h à 12 h, à la salle communale Saint-Fiacre, pour un cycle complet de 15 séances.



SÉANCES DE VACCINATION

Le cabinet infirmier, rue de la Maladrie, se tient à votre disposition pour la vaccination anti-grippale de 13 h 30 à 14 h 00, sans rendez-vous aux dates suivantes !

- | | |
|--------------|---------------|
| - 15 octobre | - 02 novembre |
| - 19 octobre | - 05 novembre |
| - 22 octobre | - 09 novembre |
| - 26 octobre | - 12 novembre |
| - 29 octobre | - 16 novembre |

Apportez votre vaccin et votre carte vitale

VENTE DE TABLES ET TABOURETS

Tabourets en formica bleus, jaunes, rouges à 5 € l'unité.

Tables en formica au prix de 30 € l'unité

Se renseigner en mairie



JURY D'ASSISES

Le 8 juillet à PLEUGRIFFET, Mme Valérie COBIGO, 50, rue Anne de Bretagne a été désignée jurée d'assises pour 2021.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile et fournir le document à légaliser, votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature doit se faire en votre présence.

Vous devez signer au guichet devant l'agent. La démarche est gratuite.

DÉCLARATION DE VOS RUCHERS

Tout apiculteur, *même avec une seule ruche*, est tenu de déclarer **chaque année** les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2020** pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr .



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Les personnes intéressées pour effectuer la collecte des données sont invitées à s'inscrire en mairie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADIL : IMPAYÉS DE LOYERS

Réagissez dès le premier impayé

En cas de difficulté pour payer le loyer et les charges, qu'il s'agisse d'une situation exceptionnelle liée à des difficultés momentanées dues à la crise sanitaire ou de difficultés plus sérieuses, il est important de **contacter rapidement le propriétaire bailleur afin de lui expliquer la situation et de chercher avec lui des solutions** avant que la situation ne s'aggrave.

Si la loi suspend les expulsions locatives jusqu'au 10 juillet 2020, elle n'interrompt pas la procédure en résiliation de bail, ni celle relative au recouvrement des dettes locatives.

Des dispositifs d'accompagnement existent

Différents organismes peuvent être saisis par le locataire ou le bailleur afin de les accompagner dans le cadre du traitement de la dette.

Quelle que soit votre situation, **contactez l'ADIL**. Elle pourra vous expliquer ce que vous pouvez faire (procédures, services sociaux, aides et accompagnement possibles...) et vous orienter de manière personnalisée vers les différents acteurs pouvant vous aider.

Les conseillers-juristes apportent un conseil de proximité : ils accueillent en face à face les usagers dans les locaux de Vannes ou dans l'une de ses 31 permanences en Morbihan.

Toujours à la disposition des locataires et des bailleurs.

ADIL : 02-97-47-02-30 adil.56@wanadoo.fr

Numéro vert SOS Loyers Impayés 0 805 16 00 75 (gratuit d'un poste fixe)

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE RÉGUINY

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Le lundi de 14 h à 17 h

Le mercredi de 14 h à 17 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

- Vous devez vous rendre exclusivement dans l'une des communes du département équipées d'un dispositif de recueil des titres biométriques pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.
- Prendre rendez-vous pour LOCMINÉ au 02-97-60-00-37 ou JOSSELIN au 02-97-22-24-17.
- **Nouveau à ROHAN au 02-97-51-50-33 pour prendre rendez-vous.**

Les créneaux horaires réservés sont le lundi et le mercredi de 14 h à 16 h et le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

- Vous avez la possibilité de faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ans.gouv.fr>.
- Vous conservez le numéro de votre pré-demande que vous présenterez à la mairie le jour de votre rendez-vous.
- N'attendez pas le dernier moment pour vos démarches. Confrontés à de très nombreuses demandes, les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent être longs.
- Votre carte sera disponible environ 1 mois après la demande.



LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

La campagne de lutte contre les ragondins et rats musqués va débuter le 28 octobre pendant un mois. **La lutte contre ces rongeurs permet de diminuer les risques de contracter la leptospirose** (20 % des ragondins et 35 % des rats musqués sont potentiellement excréteurs de cette bactérie). La leptospirose est une maladie grave pouvant infecter l'homme et les animaux. Elle se contracte au contact de l'eau contaminée par les urines des rongeurs terrestres (rats) et des rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués).

La régulation des populations est une obligation (arrêté préfectoral du 26 mars 2013).

Pour votre sécurité, merci de respecter le travail des piégeurs et les cages à pièges.



PONTIVY COMMUNAUTÉ

Le jeudi 16 juillet, à la halle Safire du parc des expositions de PONTIVY, Bernard LE BRETON a été élu président de Pontivy Communauté.

Christine LE STRAT, maire de Pontivy et présidente de Pontivy communauté depuis 2014, n'était pas candidate à sa succession.

M. Bernard LE BRETON, seul candidat a été élu par 53 voix sur 56.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre, le conseil communautaire s'est déroulé à RADENAC, sous la présidence de M. Bernard LE BRETON.

Ce conseil communautaire a été consacré essentiellement à la mise en place des différentes commissions.



Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document qui réglemente l'installation des dispositifs publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de Pontivy Communauté.

**L'enquête publique sur le RLPi
a lieu du jeudi 1er octobre 2020 à 9h
jusqu'au jeudi 5 novembre 2020 à 17h.**



Il permet de lutter contre la pollution et les nuisances en mieux intégrant l'affichage commercial dans le cadre de vie et les paysages. Pontivy Communauté va pouvoir définir, par son RLPi, des règles spécifiques et adaptées aux contextes locaux.

Par délibération du 4 décembre 2018, le Conseil communautaire a engagé l'élaboration du RLPi de Pontivy Communauté. Les objectifs de ce document sont principalement :

La lutte contre la pollution visuelle.

La définition de règles adaptées aux spécificités du territoire en les modulant en fonction des secteurs concernés.

L'amélioration et la préservation de la qualité paysagère des entrées de ville, entrées de bourg, cœur de bourg et centre-ville.

Le projet RLPi a été arrêté par le conseil communautaire lors de sa séance du **10 décembre 2019** et a été transmis pour avis aux Communes ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées avant d'être soumis à enquête publique.

Enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de RLPi a lieu du jeudi 1er octobre 2020 au jeudi 5 novembre 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier est consultable :

en **version informatique** sur cette page.

en **version papier** et sur poste informatique au siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition à l'accueil de Pontivy Communauté;

par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlpi@pontivy-communaute.bzh

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de Pontivy Communauté situés 1 place Ernest Jan à Pontivy, lors des **permanences** suivantes :

Jeudi 1er octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Vendredi 16 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Lundi 26 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Jeudi 5 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Retrouvez l'ensemble du projet RPLI sur : www.pontivy-communaute.bzh

Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



Septembre

✧ **C'est la rentrée des classes ...** ✧

Mais une rentrée pas comme les autres au vu du protocole à respecter. Cependant, les enseignantes essaient de mettre tout en œuvre pour rendre le retour à l'école le plus agréable possible pour les élèves.

D'ailleurs, des activités ou projets ont déjà vu le jour depuis la rentrée :

↳ Des séances de Kinball pour les élèves de la Grande Section jusqu'au CE2 ont été animées par une intervenante de l'UGSEL 56.



↳ Les séances de piscine ont débuté pour les PS/MS.



↳ Une animatrice du conservatoire de Pontivy interviendra toute l'année auprès des élèves de PS, MS, GS et CP afin de poursuivre leur initiation de la pratique vocale et instrumentale.

Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 participeront à un plan "chorale" mis en place par le conservatoire autour d'une œuvre musicale intitulée "Le petit prince".



↳ Dans le cadre de notre projet annuel ayant pour thématique "**L'éducation à l'environnement**", tous les élèves ont participé à une opération "**Nettoyons la Nature**". Celle-ci avait pour but de ramasser les déchets dans les environs de l'école.



↳ En raison du contexte sanitaire, la célébration de rentrée a eu lieu dans la salle des fêtes en présence du prêtre de la paroisse.



Octobre

↳ Une matinée banalisée avec plusieurs ateliers autour des saveurs sera organisée lors de la semaine du goût.

Et le reste de l'année ...

↳ Séances de piscine pour les CE, GS/CP et CM.

↳ Puis, des projets et activités sur notre thème "**L'éducation à l'environnement**" et en particulier "**La Biodiversité – Ensemble, protégeons la planète**" !



Rappel : Collecte de papiers tous les mois.

Calendrier des permanences
Collecte de papiers par l'école Saint Louis
(parking de la salle des Fêtes)

Samedi 19 septembre

Samedi 17 octobre

Samedi 21 novembre

Samedi 19 décembre

Samedi 16 janvier

Samedi 20 février

Samedi 20 mars

Samedi 17 avril

Samedi 15 mai

Samedi 19 juin



Rappel

Tous les papiers, journaux, magazines, annuaires, publicités... sont acceptés.

Ils peuvent être déposés dans du carton.

Le dépôt se fait sur le parking de la salle des Fêtes durant ces temps de permanence.

Une fois le local de stockage rempli, le papier sera déposé dans une benne puis acheminé vers une entreprise locale de recyclage qui nous le rachètera.

L'argent récolté servira à aider au financement des projets pédagogiques de vos enfants.

N'hésitez pas à solliciter votre entourage !

ASSOCIATIONS

A.C.C.A.

Ball-trap à Drénidan les 12 et 13 septembre.



AMICALE DES PECHEURS

L'amicale des pêcheurs avait initialement prévu un repas à la salle Saint-Fiacre pour fêter les 10 ans de l'association. Du fait de la COVID 19, ce rassemblement a été annulé et les membres du bureau se sont donc retrouvés en petit comité autour d'un buffet au hangar des Boulards.

GYM-MUSCULATION

Musculation : reprise le mardi 15 septembre à 18 h à la salle Jean ROBIC. Contact Dominique : 02-97-22-41-30

Gymnastique : reprise le jeudi 17 septembre à 18 h 45 à la salle Jean Robic. Contact Marie-Claire 02-97-39-13-89

Assemblée générale le mercredi 14 octobre.

CLUB DES FOUGERES

En raison de la COVID 19, par mesure de précaution et pour protéger les adhérents, les membres du bureau du Club des Fougères ont décidé d'annuler toutes les réunions mensuelles jusqu'à la fin de l'année 2020.

Reprise si possible en janvier 2021

COMITÉ DES FETES

Les membres du comité des fêtes se sont réunis le 4 octobre afin de procéder à son assemblée générale.

C'est dans une situation sanitaire très particulière qui nous concerne tous cette année, que les membres de l'association ont pris la décision à l'unanimité de ne pas organiser le réveillon de la Saint-Sylvestre.

Après vote, le bureau est composé de Mme Nelly CADIO qui poursuit son rôle de présidente, Kléber LE NORMAND, vice-président, secrétaire : Nicolas GOUJEON, trésorier : Julie CADIO, secrétaire adjoint : Gwénaél LÉCUYER, trésorière adjoint : Océane KERZUZAN.



**Compte rendu de réunion du C A de l'association le 1^{er} Octobre 2020
à 9 h 45 à la mairie de RADENAC**

Etaient présents : Guillemette LÉCUYER, Marie Claude LE BRAZIDEC, Annick GAUTIER, Edith MENAN, Monique CAUET, Albert LANTRAIN, Albert LE CORVIC, Eugène LE TARNEC, Roland GASCHEN, Pascale DONADIEU, Ginette LE STRAT Christine ETIENNE et Jean LE MAY du 1^{er} collège,
Georgette LÉCUYER du 2^{ème} collège et Laetitia LE FIN (responsable de secteur)

Absent excusé : Francis BOUVET

Ordre du jour :

1. Jean LE MAY, président sortant, à l'assemblée générale a motivé le non renouvellement de son mandat de président et a demandé un tour de table pour une candidature au poste de président. Après discussion **et non présentation de candidats, il a été soumis de désigner un bureau composé** de 3 vice présidents, 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint, 1 trésorier et un trésorier adjoint, Les postes à responsabilité qui suivent ont été votés à main levée

2. **Composition du bureau** :

- a. Vice présidence : Guillemette LÉCUYER, Marie Claude LE BRAZIDEC et Monique CAUET
- b. Trésorerie : Edith MENAN et Annick GAUTIER
- c. Secrétariat : Roland GASCHEN et Christine ETIENNE

3. **Attributions et responsabilités de chacun des membres**

Gestion financière

Trésorerie : Edith MENAN et Annick GAUTIER gestion financière, signatures des chèques, paiement de factures et gestion des impayés en relation avec les bénévoles communes

Communication :

Compte rendu de réunion, courrier vers les partenaires locaux :

Secrétaires bénévoles Roland GASCHEN et Christine ETIENNE

Transfert des infos générales vers les bénévoles : la secrétaire administrative

Ressources humaines

- a. **Appel à recrutement** : responsables communes et secrétaire administrative
- b. **Entretiens pour recrutement** : Marie Claude LE BRAZIDEC, Pascale DONADIEU et responsable de secteur
- c. **Signatures des contrats de travail** : Guillemette LÉCUYER et Marie Claude LE BRAZIDEC
- d. **Formations** professionnelles et suivi : Marie Claude LE BRAZIDEC et secrétaire administrative
- e. **Entretien professionnel et conciliation** : Marie Claude LE BRAZIDEC et Pascale DONADIEU
- f. **Validation des congés** : Monique CAUET et responsables communes

Instances représentatives

Réunion avec les partenaires : Pascale DONADIEU et responsable de secteur

Représentation aux instances fédérales : Membres du bureau

Mapa de Pleugriffet : Albert LANTRAIN

Animation du service sur le territoire avec l'aide de la secrétaire administrative, montage des dossiers de demande, présentation des contrats de prestation, présentation des salariées : les **responsables des communes** :

- **PLEUGRIFFET** : Albert LANTRAIN
- **RÉGUINY** : Guillemette LÉCUYER et Ginette LE STRAT (dossiers mandataires) Albert LE CORVIC
- **LANTILLAC** : Monique CAUET
- **RADENAC** : Jean LE MAY

Autres services

Filien : Eugène LE TARNEC et Albert LE CORVIC

Portage de repas : Roland GASCHEN et Francis BOUVET

Monalisa : Francis BOUVET, Pascale DONADIEU et Christine ETIENNE

RAJ

De nouveaux membres ont rejoint l'association : Laurie GICQUEL, Enora AVRÉ, Lucas HAUGOMAT, Emma BAUCHÉ et Elodie LE GLÉVIC.

Sarah LE STRAT et Antoine LE CALLONNEC restent co-présidents



Radenac

Samedi 24 Octobre

Repas à
emporter



Chili con carne

OU

Emineé de poulet curry

Fondant au chocolat



De 18h à 21h

Sur réservation au 06.87.80.48.43.
ou au 06.32.03.35.63.
Jusqu'au 15 Octobre

Organisation : R.A.J.

ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning 2020 septembre à décembre

Dates	Départ	Heure	Randonnée	Lieu arrivée	Responsable
S 17-10	Réguiny	13h30	MALGUENAC	Salle des sports	Lilian
M 21-10	Radenac	13h30	LES PICOURAS	Parking école Cruguel	Marie-Pierre
S 24-10	Radenac	13h30	PLAUDREN	Salle des fêtes	Lilian
S 07-11	Radenac	13h00	CHAPELLE NEUVE	Parking Mairie	René
S 14-11	Pleugriffet	13h00	LAC au DUC	Parking Roi Arthur	Raymonde
M 18-11	Radenac	13h30	KERGUEHENNEC	Parking Château	Gérard
S 21-11	Radenac	13h00	PLUMELIAU	Plan d'eau	Marie-Annick
S 28-11	Radenac	13h00	BIGNAN	Parking salle des sports	Lilian
M 02-12	Radenac	13h00	KERGUEHENNEC	Parking Château	Michèle
S 05-12	Pleugriffet	13h00	BOIS D'AMOUR	Parking Leclerc Josselin	Gilberte
M 16-12	Radenac	13h30	PETIT TACOT	Salle des Fêtes	Gérard
S 16-01 2021	Réguiny	14h00	Galette et planning	Parking Foyer Réguiny	Plein-Air

BLANDEL Raymonde	06 33 65 98 89
------------------	----------------

GICQUEL Bernadette	06 18 27 41 45
--------------------	----------------

MILETTO Gérard	06 73 12 41 52
----------------	----------------

MILETTO Michèle	06 11 48 65 86
-----------------	----------------



LES ECHOS DE LA VIGILANTE

Une nouvelle saison qui démarre à Lambilly. Malheureusement, pas avec les résultats escomptés pour le moment pour l'équipe première. Mais avec de nouveaux maillots offerts par les Transports Franck GUIOMAR à MORÉAC, ils ont fière allure !!! Cela va finir par payer.



La B (en entente avec la Saint Clair RÉGUINY) enchaîne les victoires en matchs de préparation en attendant le démarrage du championnat mi-October.

